

DELIBERATION N°28/2019

Le **Mardi 14 mai** à 10h00, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 29/04/2019

Nombre de membres en exercice : 25

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	CAILLE Louis		X		ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert	X			ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence	X			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			X	CARREL Henri	
	PILARD Etienne			X	DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	X			TORNIER Xavier	
	GAUDIN François		X		ROTA Michel	
	GARZON Philippe	X			GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	ZUCCHERO pascal			X	MARTIN Jean-Pierre	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	X			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	X		X	COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	X			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	X			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges			X	SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	X			BLANC Henri	
	PENNA Jean-Luc	X			SACCHI CHRISTIAN	
REGION	BONNIVARD Emilie			X		
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle			X	MITHIEUX Lionel	

TOTAL 15 2 8
TOTAL VOTANTS 18
TOTAL VOIX 25

1

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20190514-DEL28-2019-DE
Date de télétransmission : 20/05/2019
Date de réception préfecture : 20/05/2019

Objet : ACQUISITION

Opération 19 442 : LA RAVOIRE - Aire de Grand Passage

Demandeur : GRAND CHAMBERY

Portage en cours : 1 800 000 €

Axe : Equipements publics

Durée de portage demandée : 8 ans

Remboursement du capital stocké : annuités constantes

Taux de portage annuel HT : 2%

L'agglomération s'est dotée d'une aire de grands passages qu'elle maîtrise au moyen de conventions précaires d'une durée de 5 ans se terminant fin 2019. Il apparaît, que malgré des recherches actives, aucun autre site ne corresponde aux critères d'accès, de superficie requise et d'aménagements nécessaires. Aussi Grand Chambéry sollicite l'EPFL pour acquérir et assurer le portage foncier de l'ensemble des terrains concernés par cette aire, aux fins de la pérenniser définitivement.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
La Ravoire	U47	AU BOIS PLAN	1 660 m ²	Terre	N	3-5 €/m ²
La Ravoire	U49	AU BOIS PLAN	1 030 m ²	Terre	N	
La Ravoire	U51	AU BOIS PLAN	5 440 m ²	Terre	N	
La Ravoire	U112 p	AU SOMMET DE BOIGE	84 m ² environ	Terre	N	
La Ravoire	U113 p	AU SOMMET DE BOIGE	2 m ² environ	Terre	N	
La Ravoire	U222	AU BOIS PLAN	1 377 m ²	Terre	N	
La Ravoire	U224	AU BOIS PLAN	941 m ²	Terre	N	
La Ravoire	U226	AU BOIS PLAN	1 960 m ²	Terre	N	
La Ravoire	U228	AU BOIS PLAN	1 223 m ²	Terre	N	
La Ravoire	U230	AU BOIS PLAN	1 192 m ²	Terre	N	
La Ravoire	U232	AU BOIS PLAN	1 296 m ²	Terre	N	
La Ravoire	U235	AU BOIS PLAN	594 m ²	Terre	N	
La Ravoire	U338	AU BOIS PLAN	707 m ²	Terre	U	
La Ravoire	U344	AU BOIS PLAN	760 m ²	Terre	N	
La Ravoire	U348	AU BOIS PLAN	1 079 m ²	Prés	N	
La Ravoire	U351	AU BOIS PLAN	20 m ²	Prés	N	
La Ravoire	U354	AU BOIS PLAN	3 658 m ²	Terre	N	
La Ravoire	U358	AU BOIS PLAN	722 m ²	Terre	N	
La Ravoire	U385	AU BOIS PLAN	218 m ²	Prés	N	
La Ravoire	U386	AU BOIS PLAN	1 769 m ²	Prés	N	
La Ravoire	U387	AU BOIS PLAN	160 m ²	Prés	N	
La Ravoire	U388	AU BOIS PLAN	1 435 m ²	Prés	N	
La Ravoire	U389	AU BOIS PLAN	18 m ²	Prés	N	
La Ravoire	U390	AU BOIS PLAN	778 m ²	Prés		
La Ravoire	U469	AU BOIS PLAN	120 m ²	Sols		

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20190514-DEL28-2019-DE
Date de rétrotransmission : 20/05/2019
Date de réception préfecture : 20/05/2019

La Ravoire	U470	AU BOIS PLAN	121 m ²	Sols	N	
		TOTAL	28 364 m² environ			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Le 17/05/2019
Le Président
Jean-Marc LÉOUTRE

VOTE :	
Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

